



Protocole pour la reprise des activités

à compter du 31 août 2020

- Les activités étant limitées à 16 personnes maximum, l'accès à la salle est autorisé aux 16 personnes qui se sont inscrites préalablement à la séance ou sur place.
- Du gel hydro alcoolique est proposé pour un lavage des mains à l'entrée de la salle.
- Maximum 8 personnes dans l'entrée, et 8 dans le vestiaire.
- Pour pouvoir participer à une séance, chacun doit se munir d'une serviette individuelle recouvrant le tapis.
- Les tapis sont disposés avec un espace de 7 m² par personne. Les tapis ne doivent pas être touchés ou déplacés.
- Le port du masque est obligatoire dans le vestiaire, mais pas pendant la séance.
- A la fin de la séance chaque participant reprend sa serviette et l'emmène à son domicile.
- Une désinfection quotidienne est organisée par l'association, ainsi qu'un nettoyage aussi souvent que nécessaire.

Votre prénom, nom, date et signature :